

ORDONNANCE DE POLICE

FERMETURE RUE BASSE COUR

Le Collège communal,

- Vu la demande de la Maison des Jeunes « Le Grenier » relative à la journée « Passe à la Maison » du 27 septembre 2020 ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures adéquates pour assurer la sécurité des visiteurs ;
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures transitoires de circulation ;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- Vu la Loi Communale,
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,
- A l'unanimité,

ARRÊTE :

- Article 1. Le dimanche 27 septembre 2020 de 09 h.00 à 17 h.00, la rue Basse Cour sera fermée et interdite à la circulation des véhicules du carrefour avec la rue Pré Messire jusqu'au carrefour avec le Quai des Vieux Moulins ;
- Article 2. Cette restriction sera matérialisée par une signalisation adéquate mise à disposition par le Service logistique et mise en place par les organisateurs.
- Article 3. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.
- Article 4. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police, et aux Services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 14.09.2020.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J. REMY-PAQUAY.

Th. DE BOURNONVILLE.